

**PROCÈS-VERBAL d'une réunion du conseil d'administration de la Corporation « LA CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL », tenue par courriel le 13 mars 2017, à laquelle sont présents :**

**MM. Marcel Alexander, Michel Demers, Raymond Talbot et Mme Sandra Desmeules, étant tous les administrateurs de la Corporation et formant quorum des membres du conseil d'administration.**

**Participent également à la réunion :**

- Me Ève-Marie Le Fort, gestionnaire de contrat, projet Place Bell, Ville de Laval**
- M. Jean-Marc Venne, directeur de projet Place Bell, Ville de Laval**

---

**CA-2017-03-13/001**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Que l'ordre du jour de la présente réunion soit adopté tel quel.

(Réf : 1.1)

---

**CA-2017-03-13/002**

**AUTORISATION DE MANDATER LES AGENTS DE SÉCURITÉ D'ADC POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DE LA PLACE BELL ENTRE LA RÉCEPTION PROVISOIRE ET L'OUVERTURE OFFICIELLE.**

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

De mandater les agents de sécurité d'AdC pour assurer la sécurité de la Place Bell, entre la réception provisoire et l'ouverture officielle pour un montant estimé à \$ 60 000 avant taxes.

(Réf : 3.1)

---



**CA-2017-03-13/003**

AUTORISATION DE MANDATER UN MÉCANICIEN DE LA FIRME CIMCO, POUR LA VÉRIFICATION QUOTIDIENNE OBLIGATOIRE.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

De mandater un mécanicien de la firme Cimco, pour la vérification quotidienne obligatoire pour un montant d'environ \$12 000 avant taxes.

(Réf : 3.2)

**CA-2017-03-13/004**

AUTORISATION D'OCTROYER UN CONTRAT GRÉ À GRÉ POUR LE RACCORDEMENT DE LA PLACE BELL À UNE CENTRALE D'ALARME SELON LES CONDITIONS ÉNUMÉRÉES AU SOMMAIRE. (MODIFICATION À LA RÉOLUTION 2016-12-20/008).

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'autoriser l'octroi d'un contrat d'une durée maximale de 5 ans à une firme ayant les compétences et l'expérience pour remplir le mandat, pour un montant maximum de \$ 10 000 avant taxes. (Modification à la résolution 2016-12-20/008).

(Réf : 3.2)

**CA-2017-03-13/005**

LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la réunion soit levée lors de la dernière confirmation par courriel d'autorisation des résolutions décisionnelles (3.1, 3.2 et 3.3)

(Réf : 5.0)





---

M. Marcel Alexander, président

COPIE CONFORME  
CA 13 mars 2017